



L' *Information* municipale de Saint-Joseph-de-Sorel



Un Mot du *Maire*

Chers(es) Saint-Josephois(es),

RÉFECTION DE LA RUE MONTCALM (HISTORIQUE ET RAPPEL)

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue la "RÉNOVATION URBAINE" sur ses infrastructures depuis les années soixante-dix (70) (aqueduc et voirie). Toutefois, depuis la fin des années quatre-vingt (80), ladite rénovation s'est transformée en réfection complète de rue (aqueduc, égout et voirie).

À titre d'information, voici un tableau condensé des principaux travaux réalisés à nos infrastructures :

- 1987 à 2002 :** Assainissement des eaux (317 000 \$ & le gouvernement-SQAE a défrayé 1 577 000 \$);
- 1987 :** Les rues Marcil, Vézina et une partie de Léon XIII (221 000 \$);
- 1990 :** Rue Bonin (124 801 \$);
- 1991 :** Les rues Cadieux et Champlain (de Bonin à Rivard) (290 000 \$);
- 1993 :** Rue Désiré (155 000 \$);
- 1995 :** Les rues Decelles (du côté nord et sud de Montcalm) et Champlain (entre Désiré et Decelles) (484 000 \$ dont 197 000 \$ de subvention dans le cadre du programme d'infrastructure);
- 1996 :** La rue Saint-Joseph (665 000 \$: emprunt);
- 2000 :** Rue Mc Carthy (781 000 \$: emprunt);

Dans le but de réaliser les travaux de réfection de la rue Montcalm, la municipalité a octroyé, en deux phases, les mandats pour la confection des plans et devis au cours de 2003 et 2005.

RUE MONTCALM, (rue maîtresse)

Au début, la rue Montcalm faisait partie du Chemin du Roy. Par la suite, la rue Montcalm prit l'appellation de Chemin de Ligne. Au fil des ans, le Chemin de Ligne fut baptisé du nom de "rue Montcalm". Bien que son appellation changea au cours des ans, le fait demeure que la rue Montcalm fut et est toujours la rue principale de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Puisque des travaux majeurs de réfection devraient se réaliser sur la rue Montcalm, sa rue principale, le Conseil décida au cours de la présente année, d'y ajouter un réaménagement architectural innovateur.

Puisque les contribuables de la rue Montcalm étaient directement touchés par les changements apportés par ledit réaménagement, le Conseil décréta la tenue, le 3 avril 2006,

d'une soirée d'information et de consultation auprès de ces derniers. Les quelque 30 personnes présentes acquiescèrent unanimement au projet par applaudissement. Le Conseil adopta, pour couvrir les travaux, le règlement d'emprunt de 3,5 M\$ le 18 avril dernier, lequel fut soumis à l'approbation des citoyens le 1er mai 2006. Personne ne s'y est opposée. La Ville a procédé à un appel d'offres auprès d'entrepreneurs qui devront déposer leurs soumissions à la mi-juin.

COÛTS DES TRAVAUX

L'évaluation des coûts totaux des travaux atteint la somme de 3,5 M\$, dont les principaux postes sont : égout combiné 575 242 \$, égout pluvial 366 775 \$, aqueduc 507 050 \$, chaussée et pavage 504 700 \$, trottoirs et bordures 256 850 \$, architecture du paysage 96 975 \$, éclairage 95 000 \$,... auxquels s'ajoutent les imprévus, les honoraires professionnels ainsi que le financement temporaire. Le Conseil a l'intention de financer ces travaux par l'emprunt ci-haut mentionné, incluant la subvention répartie sur 4 ans de la taxe d'accise sur l'essence (429 983 \$). Une demande de subvention au programme de FIMR des gouvernements provinciaux et fédéraux pourrait également réduire le coût des travaux. Une appropriation d'une somme dans le surplus accumulé, lequel atteignait la somme de 686 813 \$ au 20 mars 2006, est également envisagée.

EN CONCLUSION

Le programme architectural présenté vise trois objectifs :

- Le verdissement de la rue Montcalm;
- La réduction de la vitesse;
- La valorisation du cachet unique de la rue.

Le concept de ce réaménagement propose la plantation d'une centaine d'arbres tout le long de la rue, la réduction de la voie de circulation et la construction de saillies pour certaines intersections afin de diminuer la vitesse, le remplacement des luminaires ainsi que d'autres aménagements. Le sens unique demeure, le trottoir sera situé sur le côté nord de la rue Montcalm et le stationnement ne sera permis que du côté sud.

Ces travaux accorderont un espace de terrain supplémentaire à tous les propriétaires riverains de la rue Montcalm; le Conseil est persuadé que cet investissement augmentera la valeur des immeubles étant donné l'embellissement de notre rue principale.

Cet investissement de 3,5 M\$ est le plus important jamais réalisé dans l'histoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Félicitations à monsieur Paul-Émile Tellier qui était sur le Comité organisateur de la Fête de la Famille qui a eu lieu le 20 mai dernier au Centre Récréatif Aussant. Malgré la mauvaise température, plus de 200 personnes de la région sont venues festoyer à Saint-Joseph-de-Sorel.

Merci de ta collaboration!

M. Olivar Gravel, Maire



Volume 19 no 2
Juin 2006



Les **Décisions** importantes du conseil



SESSION ORDINAIRE

20 mars 06

MODIFICATION AU RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION : Le Conseil adopte majoritairement la modification au règlement concernant la rémunération des élus afin que le maire ait une rémunération comportant un ratio 3 : 1 de la rémunération du maire versus la rémunération des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR : Le rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2005, se résume ainsi : revenus : 3 360 787 \$; dépenses 3 040 712 \$; le surplus avant affectations 320 075 \$ et le surplus non affecté accumulé final 809 103 \$.

QIT-FER ET TITANE INC : Considérant que d'importants rejets atmosphériques provenant de la compagnie QIT-Fer et Titane Inc. se sont produits au cours de la nuit du 27 au 28 février 2006, il est proposé que l'on avise la compagnie de cet événement et qu'on s'inquiète des moyens qu'elle compte prendre pour remédier à la situation. (C.P. 06-03-09)

POLITIQUE FAMILIALE : Le Conseil municipal informe la MRC du Bas-Richelieu qu'il accepte d'élaborer une politique familiale pour son territoire, qu'il est d'accord pour que la MRC élabore une politique régionale sur le sujet et l'autorise à présenter une demande de soutien financier au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine dans le cadre du programme intitulé : "implantation ou mise à jour d'une politique familiale". (C.P. 06-03-09)

PLANTATION D'ARBRES : Le Conseil s'engage à organiser une plantation d'arbres au cours des années à venir afin d'appuyer

la campagne de la Corporation Saint-Laurent intitulé "La campagne du jour de la Terre 2006-2007" préventif pour le climat. (C.P. 06-03-09)

18 avril 06

RÉFECTION DE LA RUE MONTCALM : Le Conseil municipal fait deux demandes de subvention : a) demande de subvention du transfert de la taxe d'accise sur l'essence, tronçon de la rue Montcalm entre Saint-Joseph et la Rivière Richelieu; b) demande de subvention au FIMR, tronçon de la rue Montcalm situé entre les rues de l'Ilménite et de l'Église (égout pluvial). (C.P. 06-04-03).

TRANSPORT LOURD : Règlement numéro 1944 de la Ville de Sorel-Tracy « concernant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils. Demande de résolution d'appui - Refusée; Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a, par la résolution CP-06-19, relancé le dossier de la route industrielle pour le transport lourd sur son territoire; Considérant que ladite résolution fait état, entre autres, d'une demande de rencontre avec le Maire et le Directeur général de la Ville de Sorel-Tracy afin de s'assurer que le point de rencontre sous le pont Turcotte, antérieurement établi entre les parties, était toujours d'actualité; Considérant que la Ville de Sorel-Tracy nous a fait parvenir son règlement numéro 1944 intitulé « Concernant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils », en nous demandant une résolution d'appui pour ledit règlement pour son approbation auprès du Ministre des Transports du Québec conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière; Considérant que ledit règlement de la Ville de Sorel-Tracy permet la circulation lourde sur la route Marie-Victorin, qui est sous juridiction provinciale incluant le pont Turcotte;

MEMBRES DU CONSEIL

| | |
|----------------------|-----------|
| • Olivar Gravel | .742.3148 |
| • Serge Baron | .742.5818 |
| • Jean-Guy Cournoyer | .743.8779 |
| • Noëla Desmarais | .742.7521 |
| • Francine Parenteau | .746.0896 |
| • Jacques Renaud | .743.7803 |
| • Paul-Émile Tellier | .746.4746 |



Les **Décisions** importantes du conseil

Considérant que la circulation lourde provenant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit obligatoirement emprunter des rues situées sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy afin de rejoindre la route provinciale Marie-Victorin;

Considérant que ledit règlement de la Ville de Sorel-Tracy interdit la circulation lourde sur toutes les rues communes aux deux (2) villes à l'exception des rues de L'Ilménite, Saint-Joseph, Mc Carthy et chemin Saint-Roch;

Considérant que ledit règlement numéro 1944 interdit donc la circulation lourde sur la rue Désiré, actuellement empruntée par la circulation lourde provenant du port exploité par la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy, ainsi que la rue du Souvenir qui est située sous le pont Turcotte;

Considérant que ledit règlement numéro 1944 de la Ville de Sorel-Tracy a pour effet, dans sa forme actuelle, de diriger le trafic lourd à l'intérieur d'une zone d'habitation fortement peuplée de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel comportant des rues étroites et non appropriées à la circulation lourde;

Considérant qu'il y aurait lieu de réitérer notre demande formulée dans la résolution CP-06-19 demandant une rencontre avec le Maire et le Directeur général de la Ville de Sorel-Tracy afin d'élaborer un scénario plus approprié pour la circulation lourde provenant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a adjoint une personne ressource à un comité de travail pour l'établissement d'une route industrielle sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, lequel pourrait facilement s'intégrer à une discussion entre les villes en ce qui a trait à l'établissement d'un réseau de transport lourd entre les deux (2) municipalités;

Considérant que les camions empruntant la rue Saint-Joseph en provenance de Sorel-Tracy auraient beaucoup de difficulté à emprunter la route provinciale Marie-Victorin en direction de l'ouest vu l'exiguïté des lieux;

En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu ce qui suit :

- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise la Ville de Sorel-Tracy qu'elle ne peut appuyer son règlement numéro 1944 « concernant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils » compte tenu de tout ce qui précède.
- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel réitère sa demande contenue dans la recommandation CP-06-19 à l'effet de solliciter une rencontre avec le Maire et le Directeur général de la Ville de Sorel-Tracy afin de discuter d'un circuit de transport lourd mieux adapté entre les deux (2) villes.
- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise le Ministère des Transports du Québec qu'elle n'appuie pas le règlement numéro 1944 « concernant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils ».
- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au Ministère

des Transports du Québec d'adoindre la personne ressource proposée dans le cadre d'un comité de travail en vue d'établir une route industrielle de transport lourd sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel afin de participer à l'établissement d'un réseau commun de circulation lourde entre les deux (2) villes qui tiendra compte des réalités de chacune des villes. (C.P. 06-04-03)

DÉPÔT DES NEIGES USÉES : Le Conseil accepte de garder 20 % de son immobilisation antérieure pour le site de dépôt des neiges usées et d'ajuster les coûts d'opération ainsi que les nouvelles immobilisations suite à la fusion des Ville de Sorel et de Tracy selon le prorata des neiges actuellement déposées qui se situerait entre 10 et 11 % pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. (C.P. 06-04-03)

CONTRAT DU BALAI ASPIRATEUR : Le Conseil octroie au plus bas soumissionnaire, "Les Entreprises Myrroy Inc", au prix unitaire de 83 \$ l'heure pour la location d'un balai aspirateur incluant le coût de l'opérateur.

EMPRUNT RÉFECTION RUE MONTCALM : Le Conseil adopte le règlement d'emprunt numéro 304 pour les travaux de réfection de la rue Montcalm qui sera soumis à l'approbation des contribuables (coûts totaux des travaux évalués à 3,5M\$).

O.M.H. DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL : Le Conseil approuve le budget révisé 2006 émis par la Société d'Habitation du Québec qui fait état d'un déficit de revenu de 34 206 \$ dont 10 % est supporté par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à raison de 3 421 \$. (C.P. 06-04-03)

15 mai 06

PLAN D'INTERVENTION : Le Conseil approuve le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Ville tel que déposé par la firme d'ingénieurs-conseils Dessau-Soprin. (C.P. 06-04-18)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU : Le Conseil avise la Ville de Sorel-Tracy que les membres du Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel seraient d'accord à répartir les quotes-parts des investissements nécessaires à l'unification des usines de filtration sur la base de la production d'eau nécessaire à chacune des parties incluant la régie "RYARY". Le Conseil mandate Me Conrad Delisle afin que ce dernier produise des projets de proposition d'entente entre la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch et la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre du jumelage des usines de filtration. (C.P. 06-04-18)

ROUTE INDUSTRIELLE : Relance auprès des industries : Considérant la résolution CP-06-19 demandant une rencontre aux industriels visés par ladite route industrielle sur le territoire, soient les industries Les Forges de Sorel Cie, Fagen

Les **Décisions** importantes du conseil



International ainsi que Terminal Maritime Sorel-Tracy afin de discuter de l'établissement d'une route industrielle sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant que ladite résolution faisait également état d'une demande de rencontre avec le Maire et Directeur général de la Ville de Sorel-Tracy qui ne s'est toujours pas concrétisée;

Considérant que les principaux industriels visés par ladite demande ne se sont pas encore manifestés pour discuter de ladite route industrielle;

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy a répondu en faisant parvenir son règlement numéro 1944 intitulé « Concernant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils » lequel règlement interdit la circulation lourde sur toutes les rues communes aux deux (2) villes à l'exception des rues de l'Ilménite, Saint-Joseph, Mc Carthy et chemin Saint-Roch;

En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu ce qui suit :

- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel réitère sa demande contenue dans sa recommandation CP-06-19 à l'effet de solliciter

une rencontre avec les principaux industriels de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel touchés par ladite route de transport lourd.

- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel réitère également ses demandes contenues dans ses recommandations CP-06-19 et CP-06-74 à l'effet de solliciter une rencontre avec le Maire et le Directeur général de la Ville de Sorel-Tracy afin de discuter d'un circuit de transport lourd mieux adapté entre les deux (2) villes.

- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel réitère sa demande au Ministère des Transports du Québec à l'effet d'adjoindre la personne ressource, proposée dans le cadre du comité de travail en vue d'établir une route industrielle de transport lourd sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, et que cette dernière participe à l'établissement d'un réseau commun de circulation lourde entre les deux (2) villes qui tiendra compte des réalités de chacune des villes et des industries. (C.P. 06-05-01)

GARDIENS DE SÉCURITÉ : Pour la 4^e année, le Conseil embauche messieurs Dominic St-Louis et David Poirier pour assurer les services de gardien de sécurité au Parc de la Pointe-aux-Pins.

PRO-MAIRE

Monsieur Paul-Émile Tellier

siègera comme pro-maire à compter du 3 juillet 2006

Monsieur Tellier a siégé au conseil municipal à titre de conseiller de 1975 à 1983. Il a été réélu conseiller en novembre 2002. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif Environnemental, Comité consultatif d'Urbanisme, Comité de la Fête Nationale, Comité des Finances, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de Sécurité Incendie, Comité de Protection Civile Municipale.



présente **Bienvenue chez nous**

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e lundi du mois à 15h30 et 18h30.

SOYEZ AU COURANT DE CE QUI SE PASSE DANS NOTRE VILLE.

Pour votre information voici les dates :

- 26 juin • 24 juillet • 28 août • 25 septembre • 23 octobre • 27 novembre • 25 décembre
- 22 janvier 2007 • 26 février 2007 • 26 mars 2007 et 23 avril 2007.

Le *Bilan* local et régional

CALA NORD-SUD

28 mars 06

51e SÉANCE RÉGULIÈRE : (Olivar Gravel, président, Jean-Yves Landreville, coordonnateur, Yvon Bibeau et Jean Prévile). Les états financiers 2005 pour le Comité d'analyse d'une liaison autoroutière Nord-Sud (CALA) rapportent des revenus de 331,77 \$ et des dépenses de 32,80 \$. Les soldes des différents comptes totalisent la somme de 30 490,71 \$. Les représentants décident de faire parvenir une lettre à la MRC d'Autray demandant une rencontre afin de connaître les tracés priorités sur la rive nord pour le développement routier et une autre lettre au MTQ afin de savoir pourquoi le plan de transport de la Montérégie n'est pas encore complété.

MRC DU BAS-RICHELIEU

14 mars 06

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL: (11 maires et un conseiller) AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE : Le C.A. permanent de la corporation gestionnaire de l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre (AFC) sera composé de 20 administrateurs : 6 élus municipaux, 6 pêcheurs sportifs et 8 autres intervenants socio-économiques. La MRC nomme le préfet Olivar Gravel à titre de représentant.

PACTES RURAUX : Le Conseil des maires forme un groupe de travail composé de maires de municipalités rurales dont le mandat sera de préparer le projet de position qui sera défendu par la MRC au cours des consultations engagées par le Gouvernement concernant la reconduction du pacte rural.

COMITÉS : Le Conseil adopte le compte rendu du Comité de sécurité incendie et civil en acceptant la démarche proposée par le chargé de projet, les échéanciers et les coûts associés et repousse la mise en œuvre de son schéma à l'an 1. Il adopte aussi le procès-verbal du Comité de sécurité publique dont les quatre priorités pour l'année 2006; la surveillance des infractions au Code de la sécurité routière; la surveillance des lieux publics tels que les écoles, les parcs, etc; l'application de la réglementation concernant la circulation des véhicules lourds et l'application de la réglementation au sujet de la circulation des véhicules récréotouristiques.

BOISÉS : Le Conseil forme le comité de travail chargé d'analyser la problématique des boisés : 4 représentants de la MRC, un de Sorel-Tracy et deux de l'UPA.

POLITIQUE FAMILIALE : La MRC demande au Ministère concerné l'autorisation d'adhérer à l'organisme "Carrefour Action municipale et famille" ainsi que la subvention nécessaire pour réaliser la politique familiale régionale.

28 mars 06

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION : (Les membres de la Commission : Olivar Gravel, président, Solange Cournoyer, Raymond Arel, Gilles Salvat et Claude Pothier ainsi que Mario Dion, aménagiste) La Commission tient une séance de consultation publique concernant le projet de modification du

schéma d'aménagement relatif à l'aménagement d'une butte paysagère dans le parc industriel. Ludger - Simard à Sorel-Tracy

SÉANCE SPÉCIALE : (12 maires) Suite à la consultation publique, le Conseil adopte le règlement de modification au schéma d'aménagement et adopte aussi deux documents : Le premier portant sur la nature des modifications à la suite de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma (création d'une zone récréative à Massueville) et l'autre portant sur l'annexion du territoire de Yamaska à Sainte-Anne-de-Sorel.

COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL : (12 maires) Les maires rencontrent M. André Roy, directeur du poste de la SQ, et discutent de la nouvelle problématique concernant les cours d'eau, de la venue des choletais en juillet et des hypothèses de la relocalisation des bureaux.

7 avril 06

COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL : (11 maires) Les maires discutent des hypothèses de la relocalisation des locaux et évaluent les coûts.

12 avril 06

SÉANCE RÉGULIÈRE : (11 maires) D'abord, réunis en comité de travail, les maires discutent de la relocalisation, du service de transport adapté et de la piste cyclable. Au cours de la séance régulière, la firme comptable dépose le rapport financier 2005 : les dépenses atteignent la somme de 8 034 017 \$; après les affectations surplus de 389 968 \$. Le surplus accumulé atteint la somme de 1 001 827 \$ dont 459 153 \$ pour l'administration générale (les 12 municipalités). Le Conseil adopte le document sur la nature des modifications à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 164-06 modifiant le schéma d'aménagement (inclusion des dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables mai 2005).

26 avril 06

RÉUNION DU COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL : (10 maires) Les maires visitent d'abord les locaux et le Centre des archives de la Société Historique Pierre de Saurel et prennent aussi connaissance de leurs besoins. Les maires discutent de la relocalisation des bureaux (3 hypothèses sont envisagées), de la piste cyclable, de la Politique familiale, de cours d'eau et du rôle de la SQ lors de mesures d'urgence.

2 mai 06

SÉANCE SPÉCIALE : (12 maires) NOMINATIONS : Le Conseil des maires nomment ses trois représentants dont le mandat est échu pour siéger sur le CLD (6 membres de la MRC en tout y siègent). Ils nomment aussi messieurs Marcel Robert et Olivar Gravel pour représenter la MRC sur le CA du Fonds d'investissement économique – Fier Bas-Richelieu.

ENGAGEMENT : Les maires procèdent à l'engagement de madame Geneviève Mathieu, à titre d'agente de communication et madame Chantal Chapdelaine comme secrétaire réceptionniste. Ils décident aussi d'engager une provision de 100 000 \$ par année pendant trois ans pour les fêtes du 400e anniversaire de la venue de Champlain en 2009.



MRC DU BAS-RICHELIEU (suite)

24 mai 06

SÉANCE D'AJOURNEMENT : (12 maires)

Monsieur Yves Fortin présente le dossier de l'Agenda 21 de la Ville de Sorel-Tracy en relation avec le plan stratégique de développement. Aussi, les maires discutent du dossier de la relocalisation des bureaux. Ils analysent les avantages et les inconvénients des trois hypothèses mises sur la table. Réuni en assemblée spéciale à la fin de la soirée, le Conseil des maires décide d'acheter l'immeuble Lachapelle, des Habitations Richard Hébert (20, rue Prince). L'acquisition se fait au coût de 240 000 \$ et la MRC devra emprunter la somme de 1 250 000 \$ (1 1/4 M\$) pour l'achat et les aménagements répondant aux besoins futurs. De plus, ils autorisent la réalisation des travaux correctifs le long de la piste cyclable afin de remédier au problème d'érosion. Ils demandent au CLD du Bas-Richelieu de promouvoir la MRC du Bas-Richelieu en même temps qu'ils le font pour le thème "Sorel-Tracy et Région".

RELOCALISATION DES BUREAUX : Réuni en assemblée spéciale en fin de soirée, le Conseil des maires décide unanimement d'autoriser l'achat de l'édifice Lachapelle, des Habitations Richard Hébert, au coût de 240 000 \$ conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1.25 M\$ et conditionnellement aux garanties légales exigées par la MRC du Bas-Richelieu.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU SAINT-LAURENT

4 mai 06

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : (Olivar

Gravel, président, Réjane Salvail, André Bélanger ainsi que Louis Cardin, Pierre Mathieu et Ghislain Daigle). ÉTATS FINANCIERS : Les états financiers 2005 rapportent des recettes de 830 860 \$ et des dépenses de 788 435 \$, soit un surplus de 62 425 \$. Les prévisions budgétaires étaient de 825 000 \$. Le surplus accumulé atteint la somme de 263 068 \$

RAPPORT DU PRÉSIDENT : Les rendements épuratoires obtenus durant l'année 2005 sont excellents. La station d'épuration ainsi que l'ensemble des ouvrages d'assainissement ont fonctionné correctement et ont respecté les normes émises par le Ministère. La charge moyenne reçue en DBO⁵ (2 465 kg/j) à la station représente 66 % de la charge de conception (3 708 kg/j). Finalement, le débit moyen reçu à l'usine (29 119 m³/j) représente 70 % du débit de conception (41 500 m³/j).

PROJET D'ÉTUDE : Les officiers font une demande de subvention pour un projet d'étude de faisabilité "alternatives éoliennes pour les étangs aérés de Sorel-Tracy"

RAPPORTS : La construction d'un vestiaire pour les employés a coûté 6 297,84 \$. La réception et le traitement des eaux usées du Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTMB), nous a permis d'obtenir un revenu net de 16 926,76 \$ (revenus 25 130 \$ - dépenses 8 833,24 \$).

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY-ST-JOSEPH-ST-ROCH

16 mars 06

SÉANCE ORDINAIRE : (Olivar Gravel, Francine

Parenteau, Yves Bérard, Claude Pothier ainsi que Luc Airolidi et Diane Robillard) M. Jean-Étienne Blais, de la Firme Blais et Associé, présente les états financiers pour l'année 2005 qui se résument comme suit : Actif (7 718 958 \$); Revenus (1 780 909 \$); dépenses (1 686 052 \$); surplus (115 744 \$); surplus accumulé (407 455 \$). La dette à long terme de la Régie est de 3 474 697 \$ dont 2 606 722 \$ pour Sorel-Tracy, 749 780 \$, Saint-Joseph-de-Sorel et 118 195 \$, Saint-Roch-de-Richelieu. Les membres décident de reconduire le contrat des assurances et décident d'acheter un analyseur de chlore pour la somme de 3 750 \$.

22 mars 06

PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'ÉTUDE

SUR LE RACCORDEMENT : (De Sorel-Tracy : Marcel Robert, Yves Bérard, Mario Lazure, dir. Gén. et Raymond Lamoureux, directeur de l'usine de Sorel-Tracy; De Saint-Joseph : Olivar Gravel, Francine Parenteau, Martin Valois, dir. Gén. et Luc Airolidi, directeur de l'usine; De Saint-Roch : Claude Pothier, Claude Gratton, dir. Gén. ainsi que M. Émile Parent, ingénieur de la firme (CIMA). Le comité d'étude portant sur l'unification des usines de filtration d'eau potable se rencontre pour la première fois. M. Parent, ingénieur, nous présente d'abord les résultats de l'étude en rapport à ce projet : l'économie, la sécurité, le service,... Les membres discutent des avantages et demandent des éclaircissements. Au bout du compte, il est décidé de présenter les résultats de l'étude aux deux autres conseils municipaux (St-Joseph, St-Roch) et de se rencontrer de nouveau au mois d'avril afin de planifier la faisabilité technique du projet et de discuter plus tard du modèle administratif que l'on pourrait se donner.

11 avril 06

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ RÉGIE DE

L'EAU VS REGROUPEMENT DES DEUX USINES : (Marcel Robert, Yves Bérard, Mario Lazure, Raymond Lamoureux, Claude Pothier, Claude Gratton, Olivar Gravel, Martin Valois et Luc Airolidi) Les représentants discutent d'un nouveau mode administratif à mettre en place afin d'unifier les deux réseaux d'aqueduc. De plus, ils analysent une répartition des coûts avec un vote plus proportionnel. Il est recommandé à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de proposer un nouveau modèle administratif.

23 mai 06

SÉANCE RÉGULIÈRE : (Olivar Gravel, Francine

Parenteau, Yves Bérard, Marcel Robert, Claude Pothier ainsi que Luc Airolidi et Diane Robillard) Les délégués autorisent les dépenses suivantes : paiement du CT Logic (9 700 \$), paiement de deux analyseurs de chlore/ph (2x 3 750 \$), paiement des assurances générales (28 000 \$), et l'achat de deux ordinateurs (2 770 \$). Ils autorisent l'engagement d'une firme d'architecte pour la réparation du toit et de la façade. Enfin, le maire de Saint-Joseph-de-Sorel fait le suivi du dossier de l'unification des deux réseaux.



L' Environnement

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE (AFC)

19 avril 06

ASSEMBLÉE DE FONDATION : C'est l'assemblée de fondation de la Corporation de gestion et de développement de la pêche sportive au lac Saint-Pierre (Aire faunique communautaire : AFC). Les membres adoptent d'abord les règlements généraux et élisent leurs officiers : Président : Gérard Massé; V-Président : Pierre Latraverse; Secrétaire-trésorier : Olivar Gravel; et Alec Delage et Claude Biron. Aussi, ils prennent connaissance du projet de plan de communication et du plan de gestion. De plus, Yves Mailhot, biologiste, présente l'État des populations de poissons du lac Saint-Pierre et de ses îles. Ce dernier sera le professionnel attaché au C.A. de l'A.F.C. Demain, se déroulera à Louiseville, le lancement officiel de l'aire faunique par le Ministre, la signature du bail de 3 ans et la remise du chèque de 50 000 \$ pour sa mise en place.

2 mai 06

PREMIÈRE RENCONTRE DU C.E. : (Gérard Massé, Pierre Latraverse, Olivar Gravel, Claude Biron, Alec Delage) Les officiers planifient la mise en place de la Corporation de gestion et de développement de la pêche sportive au lac Saint-Pierre (aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre : AFC) : entente avec la ZIP du lac Saint-Pierre concernant le secrétariat et la communication; ouverture d'un compte de banque, modalité des frais de déplacement; description de tâches du coordonnateur, stratégie de financement supplémentaire; création d'une fondation; Logo, site web; plan de communication et plan de gestion,...

8 mai 06

PREMIÈRE RENCONTRE DU C.A. DE LA CORPORATION DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE SPORTIVE AU LAC ST-PIERRE (AFC) : (Gérard Massé, prés., Pierre Latraverse, v.p., Olivar Gravel, sec.-très., Claude Biron, Alec Delage, Diane Bouchard, Maurice Désy, Yves Provencher, Christian Trottier, Gilles Marcotte, Daniel Désy, Claude Lemire, Stéphane Marin, Pierre Caron, Michel Veillette, J-P Gélinas, ainsi que Yves Mailhot, biologiste, MRNF et Virginie Deschambeault) **RENCONTRE DU C.E.** : Les représentants entérinent les décisions prises par le Comité exécutif : concernant le secrétariat assumé par le Comité ZIP; concernant l'engagement de la Coordinatrice; Madame Louise Corriveau; concernant le compte de banque, le projet de fondation, le logo, le site web et le plan de gestion.

PÊCHE À LA PERCHAUDE : Étant donné que la FQF a acheté un permis de pêcheur commercial, il est recommandé de transférer ce 2.IT à la pêche en eau libre. De plus, il est décidé de recommander au Ministre que la période de pêche soit du 12 mai au 8 septembre, que la pêche soit permise tous les jours avec la possibilité de garder 10 prises de 7,5 pouces ou 190 mm.

PÉRIODE DE PÊCHE DU DORÉ : Étant donné que le C.A. ne possède pas toutes les données, il est recommandé de conserver la période de pêche du 12 mai au 30 novembre avec la même réglementation. Cependant, étant donné que l'AFC est un outil de travail, il est proposé de recueillir des données sur le doré jaune et le doré noir et de mettre sur pied un protocole de recherche.

COGEBY (BASSIN DE LA RIVIÈRE YAMASKA)

25 mars 06

AGA ET COLLOQUE : (De la Région : Olivar Gravel, Pierre Latraverse, Jean Préville, Carole Descheneaux, Huguette Saint-Germain, soit environ 45 personnes) La rivière Yamaska est l'affluent du Saint-Laurent le plus pollué du Québec. La mission du COGEBY (Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska) consiste à rédiger un plan directeur de l'eau afin d'améliorer la qualité de l'eau. Les 5 principales problématiques sont la conformité des fosses septiques, l'érosion, la déforestation, les pertes des milieux humides et les effluents. Madame Martine Ruel, directrice, présente le rapport d'activités 2005 ainsi que le plan d'action annuel 2006. Le rapport financier au 31 décembre 2005 détermine des revenus de l'ordre de 102 820 \$ (108 379 \$ en 2004), des dépenses de 118 864\$ (129 463 \$ en 2004), soit un déficit de (16 044 \$) (21 084 \$ en 2004). Le surplus accumulé atteint la somme de 31 749 \$. Les deux principaux revenus de l'organisme proviennent de la subvention de 65 000 \$ du Ministère et des contributions volontaires 24 650 \$. L'assemblée adopte quelques amendements aux règlements généraux et élisent les membres du c.a.

QUALITÉ DE L'EAU : Monsieur Sylvain Primeau, MDDEP, fait l'état de la situation de la qualité de l'eau de la Rivière Yamaska : des gains et des nouveaux défis. De 1979 à 2005, les statistiques des prélèvements démontrent une amélioration de la quantité de phosphore, des matières en suspension; de la turbidité et des coliformes fécaux, mais une augmentation de la présence d'azote. Il faut donc intervenir afin de dépolluer la rivière car actuellement on peut s'y baigner dans seulement 50 % du temps. Nous avons un rôle à jouer dans nos actions collectives de tous les jours.

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL/QIT-FER ET TITANE

10 avril 06

RENCONTRE : (De QIT : Jacques Thivierge et Dominique Beaudry; Du Conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Paul-Émile Tellier et Jacques Renaud, Citoyens : Léon Latour, Michel Latour, Guylaine Duhamel, J-G. Valois, André Cournoyer, Jean Deguisse et Gaétan Beaudry).



COMITÉ ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL/QIT-FER ET TITANE (suite)

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avait fait parvenir une résolution aux dirigeants de QIT-Fer et Titane leur demandant des explications sur les retombées de poussières fines au cours de la nuit du 27 au 28 février dernier et leur demandant aussi ce qu'ils ont l'intention de faire pour améliorer la situation. Suite à la résolution, les représentants de l'usine expliquent que l'arrivée du gel et dégel les a pris par surprise. L'arrosage de la pile S-14 A d'où proviennent les poussières diffuses est compliquées en hiver. Ils ont entrepris des actions à court, moyen et long terme. Depuis les plaintes du mois de mars, il y a eu un renforcement des suivis des opérations et ils planifient de maintenir les activités mises sur pied au cours de l'été prochain. De plus, ils ont fait approuver par la direction des projets reliés aux sources diffuses de scorie régulière : 1^{er} test d'arrosage avec un canon à neige; 2^{ème} essai en 2006 d'un canon avec une meilleure diffusion; 3^{ème} la construction d'un dôme en 2007 et enfin la construction d'une tour portuaire (2007). Monsieur Thivierge rédigera une lettre à faire parvenir aux citoyens leur demandant d'utiliser la ligne de la boîte vocale pour cheminer leurs plaintes rapidement (746-3040).

COMMUNIQUÉ : APPUYEZ VOTRE COMITÉ ENVIRONNEMENTAL : Déjà depuis une quinzaine d'années, le Comité environnemental de Saint-Joseph-de-Sorel composé des membres du Conseil et de citoyens sensibilisent QIT-Fer et Titane des difficultés environnementales vécues par nous tous sur le territoire de notre municipalité.

QIT-Fer et Titane reste un interlocuteur ouvert à nos revendications et a déjà investi des millions de dollars pour améliorer l'environnement. Pour nous gens de St-Joseph-de-Sorel, il est devenu presque "normal" de balayer, laver et astiquer galeries et meubles de jardins.

Au mois de février dernier, nous avons vécu une période de pollution particulière. QIT-Fer et Titane en tant que partenaire responsable n'a pas nié le fait. QIT-Fer et Titane nous a fait parvenir une lettre nous invitant à communiquer toutes lacunes environnementales tant au niveau du bruit, de la poussière et des odeurs. Gardez précieusement le numéro de téléphone suivant : 450-746-3040 et composez le à chaque fois que vous croyez être victime de pollution, de la sorte vous aiderez les spécialistes de QIT-Fer et Titane à réagir plus rapidement et à établir des statistiques au niveau des plaintes des résidents. Par un simple geste, vous aiderez les membres du Comité qui vous représentent à mieux cibler la problématique environnementale et nous l'espérons à améliorer notre qualité de vie.

Votre Comité Environnemental St-Joseph/QIT

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

18 mai 06

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE : Les membres adoptent les modifications aux règlements corporatifs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : (25 personnes environ)
Les états financiers rapportent des produits de 504 698 \$ et des charges de 503 481 \$. Le surplus accumulé est de 71 084 \$. Le budget 2006-2007 atteindra la somme de 601 930 \$. Les membres adoptent le rapport annuel et le président dépose la mise à jour du plan d'action et de réhabilitation écologique du lac Saint-Pierre et session d'information sur l'état du fleuve Saint-Laurent (PARE 2005). Les membres élisent leurs représentants au C.A. M. Ali Assani, professeur à l'UQTR présente une conférence sur "Les changements climatiques" et M. Pierre D'Arcy, coordonnateur du comité consultatif sur la navigation durable nous parle de "L'adoptabilité de la voie maritime aux changements climatiques".

COVABAR

24 mars 06

COLLOQUE : (De la région : Olivier Gravel, Marcel Robert, Corina Bastiani, Diane Bouchard, Michel Carignan, Fabienne Desroches, Jacques Thivierge, Marc Mineau, Michel Duclos et Germain Martin) LE THÈME : "Le Richelieu héritage à valoriser" les patrimoines naturel et culturel du bassin versant :

VOLET 1 : Le bassin versant du Richelieu : portraits d'hier à aujourd'hui. Plusieurs conférenciers traitent de ce volet :

- Pierre Richard, professeur U. de M. "Le paysage façonné par les phénomènes naturels".

- Christian Morissonneau, historien et géographe U.Q. à T.R. "Le paysage façonné par l'humain".

- Jean-François Cyr, ing. MDDEP. "Les mouvements de l'eau dans un bassin versant"

- Gérard Beaudet, directeur, Institut d'urbanisme de l'U. de M. "Le paysage : reflet des patrimoines naturel et culturel d'un bassin versant."

VOLET 2 : "Les usages de l'eau, patrimoine naturel et culturel". Ce volet est présenté par les spécialistes suivants :

- Gisèle Piedalve, archéologue, Parcs Canada, "Les usages traditionnels de l'eau dans le bassin versant du Richelieu".

- Eric Wagner, géographe et Marc Simoneau, biologiste, MDDEP, "Les usages actuels et potentiels de l'eau : objectif d'assainissement et qualité de l'eau".

VOLET 3 : Les patrimoines naturel et culturel du territoire du bassin versant du Richelieu. Les panélistes se répartissent ainsi : La faune (le chevalier cuivré); Pierre Dumont, biologiste; La flore (des arbres et boisés remarquables), Ludyvine Millen, cartographe; Le patrimoine religieux, Diane Leblanc, L'agriculture, Yvan Pesant, géographe et



L' Environnement

La voie navigable, Bernard Hallé. Des exemples de valorisation des patrimoines sont présentés : La Rivière du Sud, Bernard Filion, Canards Illimités, le patrimoine rural du Bas-Saint-Laurent, Dominique Lalonde, d.g. et Rêves en rives, Marcel Robert, maire. Le reste du colloque porte sur la valorisation des patrimoines du Bassin versant.

8 avril 06

RÉUNION DU CONSEIL DE CONCERTATION :

(Environ 25 personnes dont de la région : Olivar Gravel, J-P Binda et Michel Carignan) Monsieur Marcel Comiré (coordonnateur) fait le suivi des activités réalisées du plan directeur de l'eau (PDE). Il est planifié la tenue d'un sommet en mars 2007 afin de valider les enjeux et les orientations. Le responsable du dossier de projet de jumelage des OBV (organismes de bassins versants) Charente et Richelieu présente le compte rendu des missions réalisées et à venir ainsi que les prochaines étapes. Les membres font le bilan du colloque "Le Richelieu, héritage à valoriser" (24 et 25 mars 2006).

QIT-FER ET TITANE INC.

27 avril 06

LETTRÉ DE MONSIEUR JACQUES THIVIERGE DE QIT-FER ET TITANE CONCERNANT L'ASSISTANCE ENVIRONNEMENT : À chaque année, l'arrivée du printemps représente une période critique pour QIT dans la gestion de ses émissions fugitives. En effet, les mesures visant à contrôler les poussières diffuses ne sont pas toutes opérationnelles, compte tenu des changements de température pendant la période de gel et de dégel.

Dans ce contexte, à la fin de février, des vents de 20 à 25 km/heure ont soufflé sur Saint-Joseph et contribué à augmenter les émissions de poussières. Suite à une résolution du Conseil de Ville, nous avons tenu une réunion avec le Comité environnemental Saint-Joseph/QIT afin d'expliquer ce qui s'est passé.

Cette situation est d'autant plus décevante qu'il semble, à la lumière des informations que nous avons reçues, que nous avons réussi à bien contrôler les émissions fugitives pendant l'été dernier.

Depuis le 4 mars, nous avons mis en place nos conditions d'opération printanière qui comprennent l'arrosage des piles à l'aide de camions arroseurs, l'abaissement de la hauteur des piles avec des béliers mécaniques et l'abaissement de la hauteur de chute de la scorie qui est une source d'émissions fugitives. Suite aux plaintes reçues, nous avons aussi demandé à nos gens d'opération de prêter plus d'attention aux activités d'empilement. De plus, pour la période d'été, nous procéderons à l'embauche de 4 personnes additionnelles pour le suivi des émissions fugitives, comme l'an dernier.

Ces mesures devraient contribuer à un contrôle efficace de nos émissions fugitives au cours de ce printemps et de cet été. À plus long terme, un projet visant à recouvrir entièrement la pile de scorie est en développement et nous visons sa réalisation en 2007.

Afin de nous aider à bien contrôler la situation, nous aimerions

vous rappeler que vous pouvez communiquer par téléphone avec nous en tout temps. Vous n'avez qu'à laisser votre message et vos coordonnées dans la boîte vocale et un représentant de QIT vous rappellera dans les 24 heures. Veuillez prendre en note le numéro de téléphone d'assistance : QIT - ASSISTANCE ENVIRONNEMENT (450) 746-3040.

TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

13 avril 06

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE : (Olivar Gravel, président, Hélène Gignac, Carole Descheneaux, Michel Berthiaume, Pierre Arnold, Marc Lavoie, Claude Gratton, Jean Préville, Yves Bérard, Martine Beaudreau, René Lachapelle, Jacques Thivierge, et Jacinthe Sirois) RAPPORT FINANCIER : Le rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 mars 2006 s'établit comme suit : revenus 5 070 \$; dépenses 4 434,82 \$, soit un surplus de 635,18 \$. Au 31 mars, la Table a en caisse la somme de 6 729,08 \$.

AGENDA 21 : Les membres font le suivi du dossier de la planification stratégique et de l'agenda 21 local. À ce sujet, des lettres ont été envoyées à la MRC, au CLD, à la SADC et à la Ville de Sorel-Tracy manifestant notre souhait à ce que ce processus soit étendu à tout le territoire de la MRC du Bas-Richelieu.

AUTRES DOSSIERS : Monsieur Michel Berthiaume sera le représentant de la Table sur le C.A. de la SADC. Madame Jacinthe Sirois et monsieur Jacques Larochelle déposent le rapport suite à la mission de l'Atelier du chômeur en Europe et René Lachapelle sur la mission à Dakar (Sénégal).

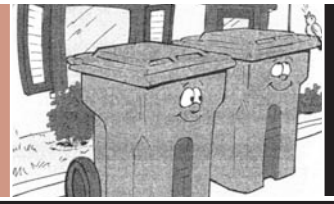
1 mai 06

RÉUNION DU C.E. : (Olivar Gravel, René Lachapelle et Martine Beaudreau) Les officiers préparent l'assemblée générale annuelle : le rapport financier, le rapport des activités, le plan d'action,... Ils font le suivi de la lettre envoyée aux organismes concernés concernant l'agenda 21 local.

10 mai 06

A.G.A. : (Olivar Gravel, président, René Lachapelle, Martine Beaudreau, Jacinthe Sirois, Jeanne Cournoyer, Carole Descheneaux, Marc Lavoie, Michel Berthiaume, Jacques Larochelle et Jacques Thivierge) La Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu tient son assemblée générale annuelle et adopte son rapport d'activités 2005-2006, son programme d'action 2006-2007 et son rapport financier au 31 mars 2006. Les officiers réélus pour la prochaine année sont : Olivar Gravel, président, Hélène Gignac, vice-présidente, Jacinthe Sirois, vice-présidente, René Lachapelle, secrétaire et Martine Beaudreau, trésorière.

La gestion des matières résiduelles



MATIÈRES RECYCLABLE

MATIÈRES NON-RECYCLABLE

PAPIER & CARTON

Journaux, circulaires, magazines, cartons ondulés, cartons plats, sacs de papier brun, livres, annuaires téléphoniques, papiers de bureau, papiers d'emballage (ex. : papier de Noël) boîtes de carton (ex. : boîtes de savon, boîtes de chaussures, boîtes de papier mouchoirs), enveloppes, contenants d'œufs, contenants de lait et jus, catalogues, etc.

Papiers carbone, papiers et cartons souillés par les aliments, enveloppes matelassées, papiers métalliques, couches, papier hygiénique, papiers de soie, serviettes hygiéniques, tampons, styromousse, mouchoirs, essuie-tout, cartables.

PLASTIQUE

Pots et bouteilles de plastique (toutes les couleurs), contenants alimentaires (ex. : ketchup, yogourt) et de boissons gazeuses, contenants de produits d'entretien ménager (ex. : Fantastik), couvercles de plastique, contenant d'eau, etc.

Tous les produits ne servant pas de contenants (ex. : jouets, toiles de piscine, boyaux d'arrosage, caoutchouc, seringues, pneus, etc.), contenants en polystyrène #6 (ex. : tasses à café, plateaux de biscuits et de viande hachée), assiettes et ustensiles, sacs et pellicules de plastique, cassettes audio et vidéo.

VERRE

Pots et bouteilles en verre (ex. : bouteilles de vin, d'huile d'olive, de moutarde, de liqueur, de jus, pots de mayonnaise) et quelle qu'en soit la couleur.

Miroirs, verre plat (ex. : vitre), cristal, poterie, porcelaine, vaisselle, ampoules électriques, tubes fluorescents (néons), pare-brise.

MÉTAL

Boîtes de conserve, contenants, canettes, assiettes à tarte, cintres, papier d'aluminium propre, tous les couvercle de métal, etc.

Tous autres produits en métal (ex. : chaudières, poêles, grille-pain, petits appareils électriques), vélos, réservoirs, clous, radio, contenants de propane, batteries, contenants sous pression ou tous autres produits métalliques, pièces d'auto.

Conseils utiles...

- Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs
- Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton
- Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes de contenants
- Pas de Résidus Domestiques Dangereux R.D.D. (ex. : peinture, piles, huiles usées, solvants, contenants de propane, etc.)

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les contenants à déchets doivent être déposés en bordure de la rue, entre 19 h 00 la veille et 7 h 00 le jour de la collecte. Ils doivent être retirés après la collecte, la journée même.

COMMENT DISPOSER SON BAC ROULANT?

• Placez le bac roulant sur l'asphalte, en bordure de la rue, les poignées en direction de la maison. Assurez-vous qu'aucun véhicule ou objet ne vient nuire au soulèvement mécanique des bacs.

• Si vous devez placer plusieurs bacs roulants en bordure de la rue, gardez un espace de 50 cm (20po) entre chaque bac.





Communiqué

MAINTIEN D'INVENTAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Veillez prendre note que depuis le 29 mai 2006, un technicien en évaluation de la firme d'évaluateurs agréés «Beaulieu, Coutu, Bélanger & Ass. » faisant partie du groupe « Évimbec », visitera chaque propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour en faire le maintien d'inventaire. Conformément à la loi, en conséquence, cet inspecteur est autorisé à visiter, tant à l'intérieur qu' à l'extérieur, tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité.



CHANGEMENT - SITE INTERNET



Veillez prendre note que l'adresse du site internet de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est changée pour la suivante : **www.vsjs.ca**.

De plus, l'adresse électronique est aussi changée pour la suivante: **ville@vsjs.ca**.

Nous vous invitons à visiter le site internet de votre Ville où vous y trouverez des informations intéressantes et vous pourrez consulter en archives tous les bulletins d'information déjà publiés. N'oubliez pas de visiter la section « Babillard » où se retrouvent les avis, communiqués, publicités concernant les loisirs, etc.

NOUVEAUTÉ POUR PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Vous pouvez maintenant payer vos taxes municipales [par internet, téléphone ou guichet automatique](#). N'oubliez pas qu'il faut, au préalable, inscrire votre facture à votre dossier d'utilisateur à votre institution financière.

Voici les institutions financières qui sont accessibles [à compter de maintenant](#) pour cette forme de paiement :

- Banque Nationale du Canada
- Caisse Populaire Desjardins
- Banque Scotia

Les institutions financières suivantes seront accessibles dans les semaines à venir :

- Banque de Montréal
- Banque Royale
- Banque Hsbc
- Banque CIBC
- Crédit Union



Vous pouvez toujours payer vos taxes municipales au comptoir de l'hôtel de ville, au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel en [argent comptant](#) ou [par chèque](#). De plus, vous pouvez également adresser votre chèque par la poste.



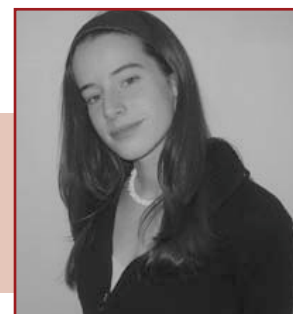
N O M I N A T I O N S



Le Conseil de **Ville de Saint-Joseph-de-Sorel** est heureux de vous présenter les nominations aux postes de **responsable des terrains de jeux** et de la **piscine municipale**.



Madame
Janie Cournoyer
Sauveteur en chef,
piscine municipale



Madame
Maude Péloquin
Monitrice en chef,
Terrains de jeux

Cours piscine

CLINIQUE D'INITIATION AUX DÉBUTANTS

Cette clinique a pour but de faire connaître les rudiments de la natation qui ne sont qu'un instrument de développement à l'apprentissage.

Inscription : du **12 juin** au **26 juin 2006**
Endroit : **Hôtel de Ville**
Date et cours : du **26 juin** au **7 juillet 2006**
Heure : **10h45 à 11h45**
Jours : du lundi au vendredi
Âge : né entre 1993 et 2001
Coût : **À VENIR**
Groupe : Minimum 10, maximum 15
Nombre de cours : 10 cours

TERRAINS DE JEUX

INSCRIPTION : 12 au 30 juin 2006

HÔTEL DE VILLE

Les terrains de jeux seront en opération du **26 juin** au **18 août 2006**, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 au Centre Récréatif Aussant. Pour information communiquez au 742-3744.

COÛT : À VENIR !

** Être âgés de 5 à 14 ans*



PROGRAMME DE LA **CROIX ROUGE**

La piscine municipale de Saint-Joseph-de-Sorel est fournisseur autorisé des programmes de la **Croix-Rouge**. Nous offrirons ainsi selon la demande, certains des cours suivants :

Aqua-Bambins : 1-2-3
Aqua-Venture : 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12
Aqua-Adultes : 1-2-3

Pour tous ceux et celles qui n'ont jamais participé aux programmes de la **Croix-Rouge**, deux journées d'évaluation des compétences aquatiques se tiendront **les 17 et 18 juin 2006**.

Les formulaires d'inscriptions pour les cours sont disponibles à l'**Hôtel de Ville** et à la piscine municipale.

Prendre note que les cours se donneront **les samedis et dimanches du 1^{er} au 30 juillet 2006**. Vous devez vous inscrire avant le **1^{er} juillet 2006**.

Piscine Bain libre

HORAIRE

Date : du 17 juin au 26 août 2006
Heure : tous les jours, de 12h30 à 20h30
Coût : **GRATUIT** pour toute la population

RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est **OBLIGATOIRE**.
2. **TOUTE CONSOMMATION** est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer...
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

** N.B. : D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.*





Les *Loisirs*

Fête Nationale 2006

Le comité recommande aux résidants de décorer leur maison pour rendre la Ville plus en fête !!!

Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

« Venez nous rencontrer ! »



24 JUIN - ARÉNA

18h00 - Hommage au Drapeau
18h05 - Présentation patriotique
18h15 - La tablée (fèves au lard)
19h30 - Soirée dansante avec
Musique Yvon Daunais



Photo de la course au trésor lors de la journée d'activité organisée par la Ville au Centre Récréatif Aussant le 2 avril dernier.



SALLE MUNICIPALE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH DE-SOREL

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

• SALLE MUNICIPALE NO 1 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
Capacité : environ 250 personnes
Coût : 150,00 \$ (tx incluses)

• SALLE MUNICIPALE NO 2 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
Capacité : environ 80 personnes
Coût : 100,00 \$ (tx incluses)

• SALLE COMMUNAUTAIRE* :

Endroit : 203, rue Élisabeth
(2e étage du local des 3 Âges)
Capacité : environ 30 personnes
Coût : 75,00 \$ (tx incluses)

* La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1er février et entre le 1er juillet et le 15 août.

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm | **Salle numéro:** 1
Jour: Tous les mardis | **Arrivée:** 19h00

Informations : Madame Monique Blanchard • (450) 743-8197

• BINGO RÉCRÉATIF •

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE VILLE DE SOREL-TRACY

NOTEZ BIEN...

Présentez votre reçu au bureau du secrétariat de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et vous pourrez demander votre remboursement. Un chèque vous sera émis après l'assemblée régulière du Conseil de ville.

Prix et remboursement sujet à modification.

| Coût d'inscription | | | Remboursement par la Ville de St-Joseph-de-Sorel | |
|--------------------|--------------|----------|--|-----------|
| | NON-RÉSIDENT | RÉSIDENT | | |
| FAMILIAL | 125.00\$ | ---- | Remboursement de : | 125,00 \$ |
| ADULTES | 75.00\$ | ---- | Remboursement de : | 75,00 \$ |
| JEUNES | 75.00\$ | ---- | Remboursement de : | 75,00 \$ |

Soirée des Bénévoles...

Pour votre information, nous sommes présentement à organiser la 6^{ème} édition de la soirée des bénévoles de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel qui se tiendra le 9 septembre 2006.

Au plaisir de se revoir !



Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur **Bertrand Bourque** au 743-7426.

PARTICIPEZ NOMBREUX !



Les *Loisirs*

T E R R A I N D E S O C C E R

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu tous les lundis ainsi que les mercredis, de 17h30 à 20h30.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !



Recrutement *SCOUT*

L'année scoutie tire à sa fin, il faut donc dès maintenant préparer la rentrée de septembre. Le Groupe Scout Pierre de Saurel accueille les jeunes filles et garçons de 7 à 14 ans. Selon leur âge ils se regroupent ainsi : 7-8 ans (castors), 9-11 ans (louveteaux, 12-14 ans (éclaireurs/res). Il y a place en scoutisme pour les 15-17 ans au niveau (Pionniers/ères). Avec un nombre satisfaisant de jeunes et de quelques adultes pour assurer l'encadrement le groupe pourrait offrir ce service. Être scout, c'est un mode de vie que l'on acquière pour toujours. Globalement, le scoutisme amène les jeunes à être physiquement actifs à se montrer critiques de manière constructive, à s'ouvrir à l'environnement, à faire preuve de sens de solidarité sociale et à ne pas craindre d'afficher ce en quoi ils croient.

Adapter à chacun des groupes d'âges, le mouvement offre des programmes d'éducation bien structurés et vise la progression de l'individu. Les apprentissages passent principalement par le jeu.

L'âge minimum requis selon les différents niveaux doit être atteint au plus tard le 30 septembre 2005. Les jeunes ont la possibilité d'effectuer deux visites à l'unité de leur niveau, sans engagement de leur part, afin de mieux connaître et de découvrir le monde du scoutisme. Les adultes (18 ans et +) responsables, désireux de fonctionner en équipe et ayant à cœur la progression des jeunes sont invités à se joindre soit aux équipes d'animation ou au conseil de gestion.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : MADAME DIANE CHARBONNEAU AU 743-7142 OU 742-5634

COURS AMBULANCIERS SAINT-JEAN

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent le cours de premiers soins seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi d'étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Brigade Ambulancière St-Jean, Division 906
St-Hilaire / Beloeil, après 18h00 au 450.467.4343**

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
responsable Mme Francine Descheneaux, au 742-7294.**

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

La Ville poursuit la politique établie antérieurement à l'effet que pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui s'inscrivent à des activités sportives ou culturelles (baseball, danse, piscine, etc...) offertes par le service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy et qui ne sont pas accessibles localement, la municipalité, sur présentation de reçu d'inscription, remboursera la différence entre le coût d'inscription établi par cette municipalité pour les résidents et celui des non-résidents. De plus, afin d'éviter toutes ambiguïtés, la définition de résident est la même que celle utilisée dans la loi sur les élections.



Cégep de Sorel-Tracy

PROGRAMMES CÉGEP-MUNICIPALITÉS



Cégep de Sorel-Tracy

Kino GYM-ATOUT

***SPÉCIAL
« 3 MOIS ÉTÉ »**

119 \$/étudiant | **159 \$/adulte**
(taxes incluses) | (taxes incluses)

Incluant :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep

**Cette promotion est valide jusqu'au 16 juillet inclusivement.*

Guillaume Paquin

TRACY

KAYAKS DE MER LOCATION* ET CIRCUITS GUIDÉS DANS LES ÎLES ET LES MARAIS DE SOREL

**incluant accessoires de transport pour automobile SITUÉ AU PARC REGARD-SUR-LE-FLEUVE*



Clubs Sport / Aventure

**À PARTIR
DU 3 JUILLET**

1 JOURNÉE par semaine, durant 5 SEMAINES

① CLUB DE KAYAK DE MER 13-17 ans



③ CLUB DE GOLF 9-12 ans



⑤ PROGRAMME *poids santé*

11-13 ans
2 fois / 2 heures
par semaine durant
8 semaines.



② CLUB DE TENNIS 9-12 ans



④ CLUB ÉPREUVES ET AVENTURES 7-8 ans



⑥ *Nouveau!*
CLUB DES CUISTOTS
11-13 ans



*Sous la supervision de
François Leduc, chef cuisinier,
diplômé de l'I.T.H.Q.*

**LOCATION DE
MATÉRIEL PLEIN AIR**

- Ensembles de volley-ball
- Équipements de golf
- Sacs de couchage
- Sacs à dos
- Tentes (2 ou 4 places)

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS AU 743-9127



Les *Loisirs*

INSCRIPTION PATINAGE ARTISTIQUE

Les inscriptions auront lieu au Services des loisirs et de la culture de la Ville de Sorel-Tracy (Centre Culturel). Pour de plus amples renseignements, contactez votre services des loisirs au 742-3744.

Date: Mi-août
(Surveillez les journeaux locaux)



CATÉGORIES ET COÛTS :

Pouponnière : (1 fois semaine à St-Robert)
Coût : 135\$

Power Skating : (1 fois semaine au Colisée Cardin)
Coût : 150\$

Écussons : (2 fois semaine à St-Robert et au Colisée Cardin)
Coût : 150\$

Junior, Inter et Senior : (5 fois semaine à Aussant et Colisée Cardin)
Coût : 200\$

Campagne de levée de fonds obligatoire.

INSCRIPTION

Hockey Mineur



Pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel, contactez votre service de loisirs au 742-3744.

Coût : 215\$
(Toutes les catégories)

Nouvelles inscriptions : 165\$

Date limite d'inscription : 15 septembre 2006

CAMP DE MISE EN FORME DU 22 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2006

Pour participer au camp de mise en forme, vous devez être inscrit à l'Association du hockey mineur avant le début de celui-ci.

Le coût du camp de mise en forme est de 95\$



Jeune fille... viens faire de la

gymnastique !

Viens t'**amuser** et te mettre **en forme** avec des **entraîneurs qualifiés** et **fédérés**.



Programme

- Exercices au sol
- Barres asymétriques
- Poutre
- Saut



Les inscriptions se tiendront au **Gymnase d'Altigym au Centre Sacré-Coeur** (entrée arrière) les **9 et 16 septembre 2006** de **9 hres à 13 hres**.

Pour plus d'informations, téléphonez au **742-4157** (boîte vocale)





Programmation 2006

**Sur la grande scène spectacles majeur à 21h00
dévoilement de la programmation le 15 juin**

Place de l'enfance



Journée des Terrains de Jeux

Jeudi 3 août 10 h 00 à 16 h 00

Nombreuses surprises au programme

Mini ferme Tour de Calèche

Souper Méchoui

Samedi le 5 août 13.00 \$ par personne

17h00 9.00 \$ enfant

Encan Chinois avec nombreux Prix

Châpiteau de danse

Danse en ligne et Social

Les écoles Lefebvre et Deslauriers

Mercredi et Jeudi 18 h 30 à 22 h 00

Danse en ligne Marielle Gauvreau

Mercredi, Vendredi

et Samedi 13 h 30 à 16 h 00

Danse country

Vendredi 19 h 00 à 24 h 00

Samedi 19 h 00 à 24 h 00

Dimanche 13 h 00 à 16 h 00

Les courses de canots

Samedi le 5 août

Canot C2 Amateur et Professionnel

Départ : 12 h 00 30 km 2 Portages

Circuit Provinciale élite de Rabaska

Départ : 15 h 00 30 km

Dimanche le 6 août

Défi Sprint Rabaska des Entreprises et Organismes

Départ : 12 h 00

Coût d'entrée sur le site

Carte d'accès 5 jours

En prévente jusqu'au 2 août 12 \$

En vente après le 3 août 17 \$

Coût à la journée 7 \$

Enfant de 12 ans et moins Gratuit

Points de vente de la carte d'accès

Les Marchés IGA de Sorel-Tracy

Les Dunkin' Donuts de Sorel-Tracy

Les Restaurants Valentine de Sorel-Tracy

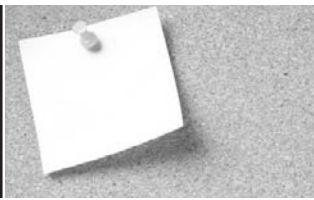
Renseignements

Richelieu en Fête

Téléphone\Télécopieur : (450) 746-0117

Site Internet : www.larichelieuenfete.com

Courriel : animationrecreative@videotron.ca



L' Aide-mémoire

■ Terrain de tennis

Afin de préserver la qualité de resurfaçage des terrains de tennis, situés sur la rue Saint-Joseph, il est interdit de pratiquer sur lesdits terrains toutes activités autres que les activités de tennis, dont entre autres et non limitativement, le hockey et le patin à roues alignées. Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel doivent se présenter à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour se procurer une clé afin d'avoir accès aux terrains de tennis. Un dépôt de 20,00 \$ par clé est exigible, ainsi qu'une preuve de résidence. Après chaque utilisation des lieux, les terrains devront être barrés.

■ Règlement no 193 « Permis de rénovation et/ou construction »

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

■ Règlement no 259 « Rampe de mise à l'eau »

Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

Pour les résidents la passe est gratuite, pour les non-résidents la passe est de 50,00 \$ pour la période du 1^{er} juin au 15 novembre et de 10,00 \$ pour la période du 8 septembre au 15 novembre entre 5h00 et 22h00 et ce tous les jours.

La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur, ladite passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

Pour les non-résidents, une seule passe sera délivrée par unité d'occupation; toutefois ladite passe pourra comporter plusieurs noms avec plusieurs numéros d'immatriculation.

Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.

■ Règlement no 252 « Vente de garage »

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$.

■ Règlement no 192 « Arbres »

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

■ Règlement no 163 « Effluents dans les réseaux d'égoûts unitaires et domestiques »

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égoûts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égoûts et de l'usine de traitement des eaux usées.

*Pour vous procurer le permis nécessaire ou la clé pour le terrain de tennis.
Il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 742-3744,
pour faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission des permis ou pour la clé du tennis.*

L' Aide-mémoire



HEURES D'OUVERTURE horaire d'été

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE CET ÉTÉ
(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de : 8h15 à 12h00
13h00 à 16h30
Vendredi : 8h15 à 11h45
Fermé l'après-midi

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES
Le bureau sera fermé du 17 juillet 2006 au
28 juillet 2006 inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS
(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de : 7h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 12h00
Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

- Jeudi 22 juin PM • Vendredi 23 juin • Jeudi 29 juin PM •
- Vendredi 30 juin • Lundi 4 septembre •



CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants. Veuillez garder vos animaux "en laisse" pour ne pas qu'ils incommode vos voisins.

N'oubliez pas!

COMPTE DE TAXES

Troisième versement: 14 août 2006

FÊTES DE QUARTIER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à aviser la population que les fêtes de quartier sont autorisées strictement lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste (Fête Nationale), les 23 et 24 juin 2006.

Qu'aucun prix d'entrée ne devra être exigé pour assister aux dites fêtes de quartier et que les gens demeurant sur les rues où seront organisées les fêtes de quartier devront être autorisés à circuler librement.

ARROSAGE

Prendre note que l'arrosage des gazons, jardins, etc... est interdit entre 8h00 de l'avant-midi et 19h00 le soir.

INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Dates : 18 avril - 15 mai - 19 juin - 10 juillet - 21 août

Heure : 20h00 - début de la séance ordinaire

LES SERVICE MUNICIPAUX

| | |
|---|----------|
| URGENCE : (Police et Incendie) | 911 |
| Police SQ : | 310-4141 |
| Incendie Ville de Sorel-Tracy : (Prévention) | 780-5660 |
| Garage municipal, voirie : | 743-4572 |
| Secrétariat : | 742-3744 |
| Secrétariat : (télécopieur) | 742-1315 |
| Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca | |
| Aréna : (loisirs) | 743-3205 |
| Piscine : | 742-1172 |
| Local du 3e âge : | 743-5431 |
| Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel | |
| 1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy | 743-7087 |

COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET VOLUMINEUX

Veuillez prendre note que les **gros objets** ainsi que les ordures ménagères et la cueillette sélective sont ramassés la même journée, soit le **lundi**. Par contre, les **gros objets** ne sont pas ramassés à la même heure que les ordures ménagères, mais **durant la journée par un autre camion**. De plus, prendre note qu'à compter du 26 juin et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2006 inclusivement, les ordures ménagères et les gros objets seront ramassés deux (2) fois par semaine, soit le lundi et le jeudi. Nous vous demandons de les mettre à la rue la veille de la journée de la cueillette, question de salubrité et de propreté, **soit après 19h00 le dimanche et le mercredi soir**.

AVERTISSEUR DE FUMÉE



Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

OFFRES D'EMPLOI • Centre récréatif Aussant

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel recherche des candidats étudiants (plus de 3 cours) pour travailler au Centre Récréatif Aussant à l'opération de la resurfaceuse à la glace pour la prochaine saison. Les formulaires d'application seront disponibles à compter du mois d'août au bureau de l'Hôtel de Ville.